
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 juin 2017 à 18h30 heures,
À RUFFIEUX (salle polyvalente)

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Joaquim TORRES
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
5	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
7	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
8	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
11	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération Pouvoir de Françoise CARON
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Arrivée après la 2 ^{ème} délibération Pouvoir de Pierre HOCHARD
14	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
24	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
25	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 7 ^{ème} délibération
31	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
36	SAINT OFFENGE	S	Daniel DE MEDTS	
37	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
38	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération
43	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
44	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
45	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
46	VOGLANS	T	Martine BERNON	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

28 communes présentes

Absents excusés :

Claude GIROUD ENTRELACS

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christian BERGER	Responsable service Maîtrise d'ouvrage
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Kevin TORRES FERREIRA	Chargé de mission Urbanisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 juin 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 403 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (40 titulaires et 2 suppléants), et 50 votants.

HABITAT

ASADAC Territoire / Mission Développement Prospective (MDP) Convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour 2017

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget sollicite annuellement l'intervention de Mission Développement Prospective dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville.

Monsieur le Président indique qu'en application de la convention cadre 2017-2022, il convient d'établir la convention annuelle 2017.

Monsieur le Président indique que pour l'année 2017, les missions proposées et détaillées dans le programme d'actions ci-annexé sont les suivantes :

En matière d'habitat :

- Réalisation de l'observatoire 2016 du PLH 2011-2017
- Diagnostic du PPGD (analyse statistique et rédactionnelle) à l'échelle des 28 communes
- Diagnostic du document cadre (analyse statistique et rédactionnelle) à l'échelle des 28 communes
- Accompagnement et rédaction de la convention intercommunale d'attributions (participation aux instances techniques et de pilotage)

En matière de politique de la ville :

- Réalisation du rapport 2016 de suivi du Contrat de ville 2014-2019 :
 - Bilan chiffré : actualisation des indicateurs du rapport 2015
 - Analyse approfondie de 2 item/thématiques du contrat de ville.

La participation de Grand Lac s'élève à 30 000 € pour l'exercice 2017, somme inscrite au budget 2017 – section de fonctionnement - chapitre 2303.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac au financement de l'association à hauteur de 30 000 € pour l'année 2017,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'application fixant la contribution financière de Grand Lac pour l'année 2017.

Aix-les-Bains, le 22 juin 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 46
- Votants : 56
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 2
- Blancs : 0



CONVENTION D'APPLICATION

Entre

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, représenté par son Président, M. Dominique DORD, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du.....,

D'une part,

Et

L'ASADAC territoire/MDP, représentée par sa Présidente Mme Marie- Claire BARBIER,

D'autre part,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, posant l'obligation d'une convention entre les collectivités publiques et les associations pour définir les objectifs de leur partenariat et ses principales modalités, dès lors que le montant de la subvention allouée dépasse le seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, soit 23 000 €/an.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 – OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ASSOCIATION

Il est précisé que l'association Mission développement et Prospective (MDP) a été absorbée, en date du 17 juin 2015, par l'association ASADAC Territoires qui, aux termes du traité de fusion, s'est engagée à poursuivre toute l'activité de MDP. ASADAC territoires/MDP poursuit donc son activité dans les domaines définis dans le cadre de la convention cadre intervenue le 7 juin 2017 entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et ASADAC territoires/MDP. Celle-ci précise les activités de cette dernière auxquelles la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget apporte son soutien financier :

Les activités concernées sont les suivantes :

- Mener des réflexions stratégiques en matière d'aménagement et de développement territorial en engageant des travaux de prospective et en participant à des démarches de planification intercommunales, départementales, interdépartementales et transfrontalières,

- Définir et réaliser tous programmes d'activités et d'études utiles à la définition et à l'engagement d'actions de développement territorial,
- Initier et animer les partenariats nécessaires à des démarches d'aménagement visant au développement du territoire et à la mise en valeur de ses ressources,
- Mener des missions d'observation principalement dans les domaines de l'économie, du tourisme, du changement climatique, des déplacements, de la gestion de l'espace et de l'habitat, de la politique de la ville.
- Conduire ou participer à des démarches d'évaluation des politiques publiques.

2 – CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget alloue à l'ASADAC Territoires/MDP les moyens nécessaires à la réalisation des actions poursuivies par celle-ci par une subvention de fonctionnement.

La participation de Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget s'élève à 30 000 €.

Cette participation sera versée sur simple demande expresse en deux fois :

- 30 % à la signature de la convention
- 70 % au 30 décembre de l'année

3 – DUREE

La présente convention est conclue pour l'exercice 2017. Les demandes de subventions devront être sollicitées par l'Association auprès des services de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget.

Fait à Chambéry, le

Pour l'ASADAC Territoire/MDP,

**La Présidente,
Marie Claire BARBIER.**

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Lac du Bourget,**

**Le Président,
Dominique DORD.**

Grand Lac Communauté d'agglomération du lac du Bourget

PROPOSITION DE PROGRAMME DE COLLABORATION 2017

	2017
HABITAT	
	<ul style="list-style-type: none">➔ Réalisation de l'observatoire 2016 du PLH 2011-2017➔ Diagnostic du PPGD (analyse statistique et rédactionnelle) à l'échelle des 28 communes➔ Diagnostic du document cadre (analyse statistique et rédactionnelle) à l'échelle des 28 communes➔ Accompagnement et rédaction de la convention intercommunale d'attributions (participation aux instances techniques et de pilotage)
POLITIQUE DE LA VILLE	
	<ul style="list-style-type: none">➔ Réalisation du rapport 2016 de suivi du Contrat de ville 2014-2019 :<ul style="list-style-type: none">• Bilan chiffré : actualisation des indicateurs du rapport 2015• Analyse approfondie de 2 item/thématiques du contrat de ville.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Habitat - ASADAC Territoire/Mission Développement Prospective (MDP) - Convention d'application fixant la contribution financière de Grand lac pour 2017

Date de transmission de l'acte : 26/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/06/2017

Numéro de l'acte : d1939 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170622-d1939-DE

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement